

## Et si l'Associated Press voulait bien aussi nous donner des articles sur les abus sexuels dont des mineurs sont victimes dans l'enseignement public américain ?

Author : Rédaction RC

Categories : [Scandale pédophile](#)

Date : 16 avril 2010

C'est un peu le thème que développait hier au soir **Bill Donohue** de la **Catholic League**... Lisez son communiqué et constatez combien l'**Associated Press** est experte dans le système « deux poids, deux mesures »...

- « Quel fabuleux article nous offre l'**AP** aujourd'hui sur 30 prêtres catholiques accusés d'abus et qui furent transférés ou expédiés à l'étranger. L'**AP** a dû dépenser quelque argent pour réaliser cette enquête : elle s'étend à 21 pays et à 6 continents. Mais considérer ce qui suit.
- . En octobre 2007, l'**AP** publia un rapport sur les inconduites sexuelles commises par des enseignants du système public et découvrit 2 570 cas sur une période de cinq ans. En fait, les choses étaient pires que cela. Comme le révéla l'**AP**, "*La plupart des abus n'ont jamais été signalés*" (souligné par moi).
- Pourquoi *la plupart* des abus n'ont pas été signalés ? "Les administrations des écoles ont fait des arrangements en coulisses pour éviter poursuites et autres désagréments. Et dans les capitales et les congrès des États, les législateurs ont renâclé à voter des peines lourdes ou à imposer toute politique nationale cohésive par crainte de déprécier une activité professionnelle vitale".
- . Qu'est-il advenu aux enseignants agresseurs sexuels ? "Trop souvent, les enseignants à problème ont reçu la permission de quitter discrètement leur école. Ce qui a pu se traduire par des abus ultérieurs sur d'autres élèves dans d'autres écoles de district". En fait, c'est arrivé si souvent qu'on a créé des expressions comme "se refiler les déchets" ou "abuseur sexuel itinérant".
- En outre, "ces arrangements et le manque de partage de l'information ont permis à des enseignants abuseurs sexuels de franchir les frontières entre États, même quand une école avait mis fin à ces abus sexuels".
- Conseil à l'**AP** : faites un article sur les "abuseurs sexuels itinérant", utilisant le type de rapport évoqué plus haut pour les prêtres, c'est-à-dire ne pas se contenter d'écrire un article mais en donnant les noms des enseignants, des directeurs d'écoles et des inspecteurs de l'enseignement public. De plus, allez à la recherche de tous les enseignants abuseurs sexuels du Maine où il est illégal de rendre publics les cas d'enseignants abuseurs sexuels. Retournez en Californie et à Hawaï où l'**AP** avait été empêchée en 2007 d'obtenir de l'information sensible sur les enseignants agresseurs sexuels, et menez-y cette fois votre enquête. Si vous souhaitez d'autres conseils, consultez mon bureau. »